

Commune de BRISON

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 Juillet 2017

Compte rendu sommaire

Réuni sous la présidence du Maire Didier LAYAT, le conseil avec 9 membres présents, à 19 heures 30 a abordé les points suivants :

1 – Modification des statuts de le CCFG (n°12) Compétences eau potable :

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve la prise de compétences eau potable à titre facultatif, telle que définie, à titre facultatif.

2 – Mise à disposition des biens et équipements – Procès-verbal conclu avec la CCFG, mise à jour N°1 :

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour le procès-verbal de mise à disposition entre la CCFG et la commune de Brison compte tenu des modifications intervenues depuis sa signature en 2009, le conseil municipal à l'unanimité approuve cette mise à jour et autorise le maire à signer nouveau procès-verbal

3 – Mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) :

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'instaurer à compter du 01.10.2017 une prime de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel, se substituant à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement.

4 – Modification du temps de travail de l'ATSEM et création d'un poste d'Agent Spécialisé Principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles :

La nouvelle organisation de la semaine scolaire est modifiée à compter de la rentrée 2017 ; l'enseignement hebdomadaire est réparti sur huit demi-journées et sur quatre jours. En conséquence le temps de travail à temps non complet annualisé de l'ATSEM sera de 21,43/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2017 approuvé à l'unanimité.

Création d'un poste d'Agent Spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles, sans appel à candidature à la date du 1^{er} octobre 2017, pour un temps non complet ; approuvé à l'unanimité.

5 – Création d'un poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe :

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la création d'un poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe, sans appel à candidature à la date du 1^{er} octobre 2017. Le Rédacteur principal de 1^{ère} classe assure les fonctions de secrétaire de mairie.

6 – Protections des captages eau potable :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retirer des périmètres de protection le captage de l'Arcey.

7 – Chemin de la torche à la Grefferaz :

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de poursuivre la procédure de cession d'un délaissé d'une partie de la voirie reliant la Torche à la Grefferaz, le conseil municipal, à l'unanimité ;

- Vends la parcelle C2112 à Mr Paul BOISIER
- Achète la parcelle C2107 à Mr Paul BOISIER
- Vends les parcelles C2111 et C2110 à l'indivision COUDURIER,
- Achète la parcelle C2104 à l'indivision COUDURIER.

Divers :

- Le Plan Communal de Sauvegarde est validé, il est consultable en mairie.
- Retours positifs sur la fête de la montagne qui s'est déroulée le 15 juillet à Solaison. prochaine édition en 2019 sur la commune de Petit Bornand les Glières.
- Communication du rapport d'activité 2016 de la Communauté de Communes Faucigny Glières.
- Communication du Rapport annuel du délégataire de SAUR
- Cantine, changement de prestataire pour la livraison des repas à compter de la rentrée 2017.

Le secrétaire de séance,
Benjamin TOCHON-FERDOLLET



Le Maire,
Didier LAYAT

